

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/3847
11 juillet 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Treizième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE : QUESTIONS PROPOSEE PAR LA
TCHECOSLOVAQUIE

MESURES TENDANT A APPLIQUER ET A PROMOUVOIR LES PRINCIPES
DE LA COEXISTENCE PACIFIQUE ENTRE ETATS

Note verbale, adressée au Secrétaire général le 10 juillet 1958
par le Chef de la Mission permanente de Tchécoslovaquie auprès
des Nations Unies

New-York, le 10 juillet 1958

La mission permanente de Tchécoslovaquie auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général des Nations Unies et, d'ordre de son Gouvernement, a l'honneur de lui faire connaître que le Gouvernement tchécoslovaque demande l'inscription de la question suivante à l'ordre du jour de la treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies : "Mesures tendant à appliquer et à promouvoir les principes de la coexistence pacifique entre Etats". Un mémoire explicatif sera présenté ultérieurement.

58-16272